

**RÉPONSES DE GAZIFÈRE
AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS NO. 2
DE
STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)**

**DOSSIER R-3665-2008
PHASE 2**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-1

Référence :

GAZIFÈRE INC., Dossier R-3665-2008, Phase 2, Pièce B-11, GI-14, Document 1, Témoignage de Madame Lise Mauviel, page 6, ligne 4.

Demande :

a) À la référence, *Gazifère inc.* prévoit une baisse des volumes de ses ventes découlant du PGEÉ 2009 de 273 454 m³. Comment *Gazifère inc.* tient-elle compte, dans sa prévision des volumes de ventes de 2009, de l'impact prévu du PGEÉ 2008 ? Quel est cet impact prévu ?

Réponse 1 a) :

Oui, Gazifère tient compte de l'impact prévu du PGEÉ 2008 dans sa prévision des volumes de ventes de 2009. Cet impact est estimé à 746 390 m³. Les volumes projetés à la pièce GI-16, documents 1 et 1.1, tiennent compte de cette réduction de volumes.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-2

Référence :

GAZIFÈRE INC., Dossier R-3665-2008, Phase 2, Pièce B-11, GI-14, Document 1, Témoignage de Madame Lise Mauviel, page 7, lignes 15 à 27.

Demande :

a) *Gazifère inc.* compte maintenir à des fins de normalisation de prévision des ventes, la moyenne des dix dernières années climatologiques. *Gazifère inc.* a-t-elle étudié la possibilité de tenir compte explicitement d'un réchauffement climatique à l'instar d'Hydro-Québec Distribution qui a entrepris, avec l'approbation de la Régie en 2007, de tenir compte d'un réchauffement de 0,3°C par 10 ans depuis 1971, en se fondant sur la travaux d'Ouranos (Dossier R-3644-2007, pièce HQD-2, document 1, page 20, tableau 7) ?

Original : 2008-09-25

*GI-22
Document 1
Page 1 de 19
Requête 3665-2008*

a) In order to standardize sales forecasts, *Gazifère inc.* intends to retain the 10-year average methodology to forecast degree days. Has *Gazifère inc.* considered the possibility of explicitly taking global warming into account, like Hydro-Québec Distribution, which in 2007, with the Régie's approval, allowed for a temperature rise of 0.3°C per decade since 1971, on the basis of work done by Ouranos (File No. R-3644-2007, Exhibit HQD-2, document 1, page 20, Table 7)?

Réponse 2 a):

Please refer to response to question 6.1 of FCEI in Exhibit GI-24, document 1.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-3

Référence :

GAZIFÈRE INC., Dossier R-3665-2008, Phase 2, Pièce B-11, GI-14, Document 4, *Budget Degree Days*, page 7, Figure 2.

Demande :

- a) Il manque une parenthèse dans la formule STDEV de la figure 2. Veuillez corriger.
- a) A parenthesis is missing in the STDEV formula in Figure 2. Please correct.

Réponse 3 a):

The correct standard deviation formula used in Table 4 and calculated in Figure 2 is:

$$STDEV = \sqrt{\frac{\sum_{i=1}^n \left(Forecast_i - \left(\frac{1}{n} \sum_{i=1}^n Forecast_i \right) \right)^2}{(n-1)}}$$

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-4

Référence :

GAZIFÈRE INC., Dossier R-3665-2008, Phase 2, Pièce B-11, GI-17, Document 1, Plan global en efficacité énergétique 2009 de *Gazifère Inc.*, page 5.

Demandes :

a) *Gazifère inc.* indique avoir, depuis le 1^{er} avril 2008, transféré la responsabilité des programmes Éconologis (visites et thermostats programmables), Rénoclimat et Novoclimat à l'AEÉ. Or, nous savons, dans le cas du FEE de Gaz Métro, que l'AEÉ a demandé au FEE de continuer d'administrer temporairement ces programmes pour elle (dans le cadre du budget de l'AEÉ) car elle n'était pas encore prête à les reprendre elle-même (Dossier R-3662-2008 Phase 2, n.s. 25 août 2008, page 157). Est-ce le cas également de *Gazifère inc.* ? L'AEÉ a-t-elle demandé à *Gazifère inc.* de continuer d'administrer temporairement pour elle ces 3 programmes après le 1^{er} avril 2008 ? Veuillez préciser les modalités convenues avec l'AEÉ et la durée prévue de cette administration temporaire. Comment les coûts et revenus de cette administration temporaire sont-ils pris en compte ?

Réponse 4 a) :

Des discussions préliminaires non officielles concernant l'administration des programmes de l'AEÉ ont eu lieu. Pour que ces programmes ne soient pas interrompus temporairement, Gazifère a continué d'en assurer la gestion, et ce, jusqu'à la signature d'une entente de collaboration. Les coûts associés à ses activités de gestion devraient être déduits de la quote-part versée à l'AEÉ en 2009.

b) *Gazifère inc.* envisage-t-elle sur une base plus permanente de conclure une entente de faire-faire avec l'AEÉ afin de continuer d'administrer en tout ou en partie ces 3 programmes pour l'Agence ? Veuillez préciser.

Réponse 4 b) :

Gazifère est favorable à l'idée de conclure une entente de collaboration avec l'AEÉ pour l'administration de ces trois programmes, et ce, jusqu'à la prise en charge complète des opérations par l'AEÉ.

Le 13 septembre dernier, l'AEÉ a fait parvenir à Gazifère l'ébauche d'une entente de collaboration qui pourrait intervenir entre les deux parties. Gazifère examine actuellement les termes et conditions de cette entente.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-5

Référence :

GAZIFÈRE INC., Dossier R-3665-2008, Phase 2, Pièce B-11, GI-17, Document 1, Plan global en efficacité énergétique 2009 de *Gazifère Inc.*, page 7.

Demandes :

a) Quelle est la part de *Gazifère inc.*, selon votre compréhension, dans les objectifs de 2015 de 310 000 tep (ou 12 976 TJ ou 350 Mm³) d'efficacité énergétique gazière établis dans la *Stratégie énergétique 2006-2015* du gouvernement du Québec ? Veuillez exprimer cette part en volume (Mm³).

Réponse 5 a) :

Voir réponse à la question 2.1 du GRAME à la pièce GI-25, document 1.

b) Veuillez confirmer que cette part est calculée après soustraction du taux d'opportunisme. Sinon, veuillez indiquer le volume net, après soustraction du taux d'opportunisme.

Réponse 5 b) :

Oui.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-6

Référence :

GAZIFÈRE INC., Dossier R-3665-2008, Phase 2, Pièce B-11, GI-17, Document 1, Plan global en efficacité énergétique 2009 de *Gazifère Inc.*, page 10, section 3.6, volet location/marché de la nouvelle construction du programme de Thermostats programmables.

Demande :

a) Comment expliquez-vous le taux d'opportunisme de ce programme de 76,9 % alors qu'après six mois (GI-17, document 3) seulement 38 % de l'objectif annuel est atteint ?

Réponse 6 a) :

Il n'y a pas de lien entre le taux d'opportunisme d'un programme et l'atteinte de l'objectif annuel. Il n'y a aucune corrélation entre ces deux variables.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-7

Référence :

GAZIFÈRE INC., Dossier R-3665-2008, Phase 2, Pièce B-11, GI-17, Document 1, Plan global en efficacité énergétique 2009 de *Gazifère Inc.*, page 11, point D.

Demandes :

a) *Gazifère Inc.* a-t-elle étudié des façons détournées de demander le niveau de revenu tels que possessions, voitures, voyages, chalets, etc. ?

Réponse 7 a) :

Non. Gazifère croit que le fait d'intégrer les questions d'ordre sociodémographique et économique à son sondage de satisfaction de la clientèle et aux sondages d'évaluation des programmes en efficacité énergétique favorise le taux de réponse des participants à ces questions. Intégrées dans le contexte de mieux connaître notre clientèle et son opinion sur nos services, ces questions sont plausibles. Gazifère croit que le fait de poser des questions de façon détournée inciterait les participants à la méfiance et affecterait négativement le taux de réponse.

Aussi, Gazifère ne tient pas à créer la perception qu'elle fait preuve d'ingérence dans la vie privée de ses clients.

b) *Gazifère Inc.* a-t-elle étudié une autre façon détournée d'obtenir le niveau de revenu de sa clientèle à partir des statistiques de revenus de la zone géographique (tronçon de rue, zone de code postal, quartier) où se situe les bâtiments ?

Réponse 7 b) :

Non. À notre connaissance, il n'existe aucun outil fournissant des données statistiques sur le revenu par tronçon de rue, code postal ou quartier.

À titre d'exemple, l'Institut de la statistique du Québec a identifié un taux de faible revenu pour l'ensemble des familles pour chacune des régions de l'Outaouais (Papineau, Gatineau, Les collines-de-l'Outaouais, La Vallée-de-la-Gatineau, Pontiac). Cependant, ces données par région ne permettent pas à Gazifère de déterminer plus spécifiquement la proportion ni la localisation des familles à faible revenu qui chauffent principalement au gaz naturel et qui s'acquittent de la facture d'énergie.

c) Veuillez décrire les sondages cités à la section 3.7 et ceux en pages 18-19 et en préciser la fréquence.

Réponse 7 c) :

À la section 3.7, Gazifère fait référence au sondage relié à la satisfaction de la clientèle ainsi qu'aux sondages destinés à l'évaluation des volets du programme de thermostats programmables.

Original : 2008-09-25

*GI-22
Document 1
Page 5 de 19
Requête 3665-2008*

Le sondage relié à la satisfaction de la clientèle est effectué en continu, et ce, tout au cours de l'année.

Les sondages destinés à l'évaluation des différents volets du programme de thermostats programmables ont été réalisés au cours du printemps 2008. Gazifère pourrait réaliser ces sondages à nouveau s'il s'avérait nécessaire de réévaluer les différents paramètres composant le cas-type de ce programme.

À la page 18, Gazifère emploie le mot « sondage » en faisant allusion aux sondages destinés à l'évaluation de ses programmes. Ces sondages seront réalisés selon le calendrier d'évaluation des programmes tel que présenté à la pièce GI-17, document 1, page 16.

À la page 19, Gazifère parle des interventions spécifiques reliées au programme de thermostats programmables donc des sondages visant l'évaluation des différents volets de ce programme.

d) Quel est le taux de non réponse (ne sait pas, refuse de répondre) général des sondages cités à la section 3.7 et de ceux en pages 18-19 ?

Réponse 7 d) :

Gazifère n'a pas évalué le taux de non-réponse à ces sondages.

e) Quel est le taux de non réponse (ne sait pas, refuse de répondre) spécifique à la question sur le montant du revenu ?

Réponse 7 e) :

Le taux de non-réponse spécifique à la question sur le revenu est de 43,8 % pour les sondages destinés à l'évaluation du programme de thermostats programmables.

Le sondage relié à la satisfaction de la clientèle est toujours en cours de réalisation. Gazifère n'a donc pas compilé pour le moment le taux de non-réponse à cette question.

f) *Gazifère inc.* a-t-elle des données quant à la répartition des non-réponses spécifiques à la question sur le montant du revenu ?

Réponse 7 f) :

Non. Dans son sondage relié à la satisfaction de la clientèle de même que dans ses sondages destinés à l'évaluation du programme de thermostats programmables, Gazifère a combiné les réponses *Ne sait pas* et *Ne répond pas*. Gazifère ne sait donc pas combien de répondants ont répondu ne pas connaître leur revenu comparativement au nombre de répondants ne voulant pas répondre à la question.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-8

Référence :

GAZIFÈRE INC., Dossier R-3665-2008, Phase 2, Pièce B-11, GI-17, Document 1, Plan global en efficacité énergétique 2009 de *Gazifère Inc.*, pages 12-13, Secteur résidentiel.

Demandes :

a) Le succès très important du volet location du programme de Thermostats programmables, après six mois en 2008 (GI-17, document 2) de 301 % par rapport à la prévision indique probablement un taux d'opportunisme supérieur à celui de 55 % que vous utilisez au tableau de la page 37. Qu'en pensez-vous ?

Réponse 8 a) :

Voir la réponse à la question 6 a)

b) Même question pour le volet Propriétaires du programme de Thermostats programmables dont les résultats après six mois sont de 358 % par rapport à la prévision, alors que le taux d'opportunisme utilisé n'est que de 45 %.

Réponse 8 b) :

Voir la réponse à la question 6 a)

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-9

Référence :

GAZIFÈRE INC., Dossier R-3665-2008, Phase 2, Pièce B-11, GI-17, Document 1, Plan global en efficacité énergétique 2009 de *Gazifère Inc.*, page 13, Secteur commercial et institutionnel (C&I).

Demandes :

a) Quelles démarches *Gazifère Inc.* envisage-t-elle spécifiquement avec la ville de Gatineau en vue d'améliorer la performance des programmes qui s'appliquent à elle ?

Réponse 9 a) :

En avril dernier, La Ville de Gatineau présentait son projet de politique environnementale, lequel mentionnait l'intérêt de celle-ci pour l'optimisation énergétique de ses bâtiments.

Dans son plan de communication du PGEÉ 2009, Gazifère inclut la Ville de Gatineau dans l'ensemble des clientèles ciblées au volet commercial et institutionnel à titre de propriétaire de bâtiments commerciaux ou institutionnels existants. Des activités promotionnelles et de relations publiques ainsi que le développement d'outils de communication sont prévus au plan de communication pour ces clientèles. Aucune démarche n'est cependant « spécifique » à la Ville de Gatineau.

b) *Gazifère Inc.* avait déjà entrepris des efforts antérieurs de concertation en efficacité énergétique auprès de la Ville de Gatineau (Dossier R-3489-2002, GI-15, Document 2, page 40 et R-3514-2003, GI-15, document 1, page 36) mais ceux-ci n'ont pas permis d'atteindre les objectifs fixés (voir Dossier R-3537-2004, GI-15, document 1, page 33). En quoi les démarches envisagées pour 2009 seraient-elles différentes et laisseraient-elles envisager de meilleurs résultats ?

Réponse 9 b) :

En 2002, suite à la fusion des 5 villes, l'incertitude créée par les menaces de défusion est demeurée bien présente jusqu'au référendum tenu en juin 2004. Cette situation a poussé la Ville à suspendre plusieurs projets. Devant cette situation, aucun objectif volumétrique et monétaire n'a été attribué à la Ville dans le PGEÉ 2005 de Gazifère. Cependant, à la lumière de l'intérêt montré par la Ville en matière d'efficacité énergétique, Gazifère a toujours laissé la porte ouverte à d'éventuels développements dans ce dossier.

Tel que mentionné en réponse à la question 9a), en avril 2008, la Ville de Gatineau a présenté son nouveau projet de politique environnementale. Le projet de politique, dans la section *Réduire l'empreinte écologique et la consommation d'énergie*¹, sous l'objectif *Construire et rénover les bâtiments municipaux selon des pratiques écologiques*, fait mention de l'intention de la Ville de « continuer à bénéficier des projets de partenariats avec des compagnies telles qu'Hydro-Québec, Gazifère, etc. » et également « D'étudier les possibilités de créer de nouveaux partenariats ou profiter des programmes et subventions ». C'est ce nouveau positionnement clair et engagé de la part de la Ville de Gatineau en faveur de la réduction de consommation d'énergie de ses bâtiments qui nous laisse envisager, cette fois, de meilleurs résultats.

¹ : *Projet de politique environnementale de la Ville de Gatineau, avril 2008, page 25.*

c) Quelles ont été les démarches de concertation en efficacité énergétique de *Gazifère inc.* auprès des commissions scolaires et sur quels aspects ont-elles été fructueuses ?

Réponse 9 c) :

En janvier 2006, un conseiller de Gazifère a rencontré la direction des quatre commissions scolaires de l'Outaouais afin de leur présenter les nouveaux programmes en efficacité énergétique mis à leur disposition. À cette même période, la participation active de Gazifère au sein de l'Association québécoise de la maîtrise de l'énergie (AQME) a permis d'entrer en contact avec plusieurs firmes d'experts qui, par la suite, ont

pu être référées aux participants potentiels des programmes du secteur commercial et institutionnel, dont les commissions scolaires intéressées.

Considérant les structures administratives des commissions scolaires, il faut tenir compte qu'il peut s'écouler jusqu'à 24 mois entre l'analyse du potentiel du parc immobilier et la remise du chèque de subvention relié à la participation à un programme.

Pour 2007, dans le cadre de nos programmes en efficacité énergétique, secteur commercial et institutionnel, sur les 19 participants au programme *Optimisation énergétique des bâtiments*, 17 étaient des bâtiments appartenant à deux commissions scolaires de la région. De tels résultats s'expliquent principalement du fait que lorsque la commission scolaire démarre le processus d'analyse de son potentiel d'économie d'énergie, c'est l'ensemble de son parc immobilier qui est alors évalué.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-10

Référence :

GAZIFÈRE INC., Dossier R-3665-2008, Phase 2, Pièce B-11, GI-17, Document 1, Plan global en efficacité énergétique 2009 de *Gazifère Inc.*, page 17.

Demandes :

a) *Gazifère Inc.* a-t-elle pris connaissance de l'évaluation des programmes des panneaux réflecteurs qui a entraîné la suspension de ces programmes par le *Fonds en efficacité énergétique* de Gaz Métro (Dossier R-3662-2008, Pièce B-80, Réponse à l'engagement 23 de Gaz Métro) ?

Réponse 10 a) :

Voir la réponse à la question 16.1 de la Régie à la pièce GI-21, document 1.

b) Quels changements cela amènerait-il chez *Gazifère Inc.* ?

Réponse 10 b) :

Voir la réponse à la question 16.2 de la Régie à la pièce GI-21, document 1.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-11

Référence :

GAZIFÈRE INC., Dossier R-3665-2008, Phase 2, Pièce B-11, GI-17, Document 1, Plan global en efficacité énergétique 2009 de *Gazifère Inc.*, page 18, troisième paragraphe.

Demande :

a) Est-ce que l'expression « **chauffage de base et de l'espace** » inclut notamment le chauffage de l'eau ou désigne-t-elle plutôt le chauffage principal par rapport à du chauffage d'appoint ?

Réponse 11 a) :

Elle inclut notamment le chauffage de l'eau. Elle ne désigne pas le chauffage principal par rapport à du chauffage d'appoint.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-12

Référence :

GAZIFÈRE INC., Dossier R-3665-2008, Phase 2, Pièce B-11, GI-17, Document 1, Plan global en efficacité énergétique 2009 de *Gazifère Inc.*, page 19, taux d'opportunité net.

Demandes :

a) La méthode de calcul du taux d'opportunité net, s'inspirant des dernières consultations de la *California Public Utility Commission (CPUC)* est-elle la même que celle employée par l'AEE et, à votre connaissance, par Gaz Métro, son FEE et HQD ? Veuillez faire état des différences méthodologiques et des discussions éventuellement tenues avec l'AEE et ces distributeurs s'y rapportant.

Réponse 12 a) :

À notre connaissance, seules Gazifère et Hydro-Québec ont introduit un taux de bénévolat. Après avoir discuté avec Hydro-Québec, la méthodologie utilisée est la même dans le calcul des économies d'énergie de certains programmes (opportunistes et bénévoles), mais Hydro-Québec n'utilise pas l'appellation « taux d'opportunité net » pour cette opération. Aucune discussion n'a été tenue à ce sujet avec l'AEÉ, Gaz Métro ou le FEÉ, outre le fait de s'informer s'ils utilisent ou non ce taux.

b) Comment *Gazifère Inc.* compte-elle déterminer le taux de bénévolat ?

Réponse 12 b) :

Un bénévole est un non participant à un programme qui a implanté la mesure après avoir pris connaissance du programme, mais sans avoir bénéficié de l'aide financière de ce programme. Ainsi, dans le sondage réalisé pour le volet non participant du programme Thermostats programmables, les 8 clients sur 68 qui ont répondu qu'ils connaissaient le programme d'aide financière mais qui ont décidé, pour toutes sortes de raisons, de ne pas s'en prévaloir, ont été comptabilisés comme bénévoles d'où le taux de 11,7 %.

c) Comment *Gazifère Inc.* traite-t-elle des autres effets de distorsion (Effet « rebond », Effet de renouvellement, Effet d'effritement) dont l'AEE envisage de traiter dorénavant (Dossier R-3671-2008, Pièce AEE-8, Doc. 1, Annexe B, page 194-18, Tableau B-10) et des effets croisés ?

Réponse 12 c) :

Gazifère ne traite pas des autres effets de distorsion. Afin de tenir compte de ces effets, *Gazifère* devrait effectuer de nouveaux sondages. *Gazifère* ne juge pas qu'il soit nécessaire de traiter de ces effets considérant que les coûts associés à la réalisation de ces sondages sont élevés.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-13

Référence :

GAZIFÈRE INC., Dossier R-3665-2008, Phase 2, Pièce B-11, GI-17, Document 1, Plan global en efficacité énergétique 2009 de *Gazifère Inc.*, page 28, Section 5.2.6.

Demande :

a) Le chauffe-eau instantané est-il exclusivement voué au chauffage de l'eau à consommer ou inclut-il également le chauffage de l'eau servant à des systèmes de chauffage des locaux ? (La question s'est déjà posée auprès de Gaz Métro). Veuillez fournir les parts respectives le cas échéant.

Réponse 13 a) :

Le chauffe-eau instantané n'est pas exclusivement voué au chauffage de l'eau. Ce type d'appareil peut également servir au chauffage des locaux.

Cependant, *Gazifère* fera la promotion des avantages du chauffe-eau instantané pour le chauffage de l'eau seulement, et ce, jusqu'à ce que la technologie ait fait ses preuves et ait répondu aux demandes des consommateurs.

Original : 2008-09-25

GI-22
Document 1
Page 11 de 19
Requête 3665-2008

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-14

Référence :

GAZIFÈRE INC., Dossier R-3665-2008, Phase 2, Pièce B-11, GI-17, Document 1, Plan global en efficacité énergétique 2009 de *Gazifère Inc.*, page 34.

Demande :

a) À partir de quelle année *Gazifère Inc.* compte-t-elle n'avoir à inclure dans son revenus requis tarifaire qu'une seule année de quote-part à l'AEÉ ? Doit-on comprendre qu'en 2010 apparaîtront dans le revenus requis tarifaire la totalité des quote-part de *Gazifère inc.* à l'AEÉ de 2007-2008, de 2008-2009 et de 2009-2010 ?

Réponse 14 a) :

Voir réponse à la question 19.1 de la Régie à la pièce GI-21, document 1.

b) Pourquoi *Gazifère Inc.* n'envisage-t-elle pas une liquidation plus rapide de ce compte, à l'instar de ce qu'a demandé Gaz Métro au dossier R-3662-2008 Phase 2, surtout si l'on tient compte du fait que la quote-part à l'AEÉ est une charge annuelle récurrente, fort probablement appelée à croître d'une année à l'autre ?

Réponse 14 b) :

Voir réponse à la question 19.1 de la Régie à la pièce GI-21, document 1.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-15

Référence :

GAZIFÈRE INC., Dossier R-3665-2008, Phase 2, Pièce B-11, GI-17, Document 1, Plan global en efficacité énergétique 2009 de *Gazifère Inc.*, page 34.

Demande :

a) Y aurait-il des difficultés particulières à ce que *Gazifère inc.*, dans ses causes tarifaires annuelles, soumette dorénavant pour approbation un PGEE pour une période de 15 mois au lieu de 12 mois comme actuellement ? Ceci permettrait de couvrir la période du 1^{er} avril au 31 mars correspondant aux années financières comprises dans les PEEENT de L'AEÉ.

Réponse 15 a) :

Pour établir sa projection volumétrique dans le cadre de ses dossiers tarifaires, Gazifère a besoin que son PGEÉ soit établi sur une période de 12 mois, soit la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Il est à noter que Gazifère peut fournir les informations permettant de concilier les données sur des années financières différentes. Conséquemment, Gazifère ne voit pas la nécessité de faire approuver un PGEE couvrant une période de 15 mois dans le cadre des causes tarifaires.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-16

Référence :

GAZIFÈRE INC., Dossier R-3665-2008, Phase 2, Pièce B-11, GI-17, Document 1, Plan global en efficacité énergétique 2009 de *Gazifère Inc.*, page 35.

Demande :

a) Dans le calcul des coûts évités, ne devrait-on pas tenir compte des 4 éléments suivants: gaz perdu, renforcement du réseau de Distribution, redevances au Fonds vert et à l'Agence d'efficacité énergétique (voir le dossier R-3662-2008, GM-10, document 3, page 16) ?

Réponse 16 a) :

D'abord, dans le calcul du coût évité à la pièce GI-17, document 1, page 34, on retrouve la composante Tarif 200 correspondant au prix variable associé à l'achat du gaz et aux autres frais reliés à ce gaz qui inclus le coût associé au gaz perdu.

Pour ce qui est de l'élément renforcement du réseau, Gazifère a établi le coût évité en utilisant l'approche du coût marginal basé sur le réseau existant.

Finalement, Gazifère n'a pas tenu compte des redevances au Fonds vert dans le calcul du coût évité comme elle n'a pas tenu compte de ces redevances dans le calcul du taux unitaire associé aux pertes de revenus aux secteurs résidentiel et commercial. Veuillez noter aussi que les redevances à l'AEÉ n'ont pas été considéré dans le calcul du coût évité tout comme les redevances à la Régie de l'énergie.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-17

Référence :

GAZIFÈRE INC., Dossier R-3665-2008, Phase 2, Pièce B-11, GI-17, Document 1, Plan global en efficacité énergétique 2009 de *Gazifère Inc.*, page 37.

Demande :

a) Comment *Gazifère Inc.* établit-elle des taux d'opportunité de 2 % (chauffe-eau instantané) et de 1 % (récupérateur de chaleur des eaux de douche) ?

Réponse 17 a) :

Le taux d'opportunité du programme chauffe-eau instantané provient de Enbridge Gas Distribution (EB-2006-0021, Exhibit A, Tab 7, Schedule 1, Page 57 of 57).

Le taux d'opportunité du programme récupérateur de chaleur des eaux de douche provient de Enbridge Gas Distribution et Union Gas (EB-2006-0021, Phase II, Exhibit K13.1, Appendix B pages 11 and 24).

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-18

Référence :

GAZIFÈRE INC., Dossier R-3665-2008, Phase 2, Pièce B-11, GI-17, Document 4, Plan de communication PGEÉ 2009, page 2.

Demande :

a) *Gazifère Inc.* a-t-elle considéré, dans son *Plan de communication* du PGEÉ, cibler le marché des condominiums pour mousser le programme de chauffe-eau instantané ?

Réponse 18 a) :

Gazifère compte également cibler le marché des condominiums. Gazifère avait tout simplement omis d'inclure ce type de marché à la page 2 de son plan de communication.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-19

Référence :

GAZIFÈRE INC., Dossier R-3665-2008, Phase 2, Pièce B-11, GI-17, Document 6, *Évaluation et recommandation concernant la mise en place d'un Compte d'aide à la substitution d'énergies plus polluantes - Cause tarifaire 2009*, page 2, ligne 16.

Demandes :

a) Le taux mentionné en référence réfère-t-il à un taux de conversion net (en tenant compte de la conversion des systèmes au gaz naturel vers d'autres formes d'énergie) ?

Réponse 19 a) :

Non, le taux de 53 % mentionné en référence ne tient pas compte de la conversion des systèmes au gaz naturel vers d'autres formes d'énergie.

b) Veuillez fournir les données en nombre de conversions (par secteur) vers le gaz naturel et en m³ en 2007 et 2008 (partie). Veuillez également spécifier, le cas échéant, le volume et le nombre de conversions en 2007 et 2008 (partie) des systèmes au gaz naturel vers d'autres formes d'énergie.

Réponse 19 b) :

Conversion vers le gaz naturel :

Pour les tableaux suivants, Gazifère entend par conversion, secteur résidentiel, le remplacement de la source d'énergie de l'appareil de chauffage par le gaz naturel.

Gazifère entend par conversion, secteur commercial et institutionnel, le remplacement de la source d'énergie de tout appareil (chauffage ou production) par le gaz naturel.

Conversion du mazout vers le gaz naturel :

	Résidentiel (1,646 m ³)*		Commercial et institutionnel	
2007	90	148 140 m³	1	1 276 m³
2008 au 18 septembre	90	148 140 m³	5	80 357 m³

Conversion de l'électricité vers le gaz naturel

	Résidentiel (1,646 m ³)*		Commercial et institutionnel	
2007	11	18 106 m³	2	8 203 m³
2008 au 18 septembre	4	6 584 m³	1	6 143 m³

Conversion du propane vers le gaz naturel

	Résidentiel (1,646 m ³)*		Commercial et institutionnel	
2007	2	3 292 m³	0	0 m³
2008 au 18 septembre	2	3 292 m³	3	27 834 m³

*1,646 m³ est le nombre de mètres cube estimés dans le cadre de cette analyse pour une année, pour le chauffage d'une résidence dotée d'un appareil de chauffage à haut rendement énergétique.

Conversion du gaz naturel vers d'autres sources d'énergie :

Dans le contexte de conversion d'appareil au gaz naturel vers d'autres formes d'énergie, pour les secteurs résidentiel, commercial et institutionnel, les seules données exactes auxquelles a accès Gazifère sont les demandes d'enlèvement de service d'alimentation à gaz naturel. Il est possible qu'un client convertisse son appareil de chauffage vers une autre source d'énergie et qu'il conserve le gaz naturel pour le fonctionnement d'autres appareils. Dans cette circonstance, Gazifère n'est pas nécessairement informée de la conversion.

Pour les conversions du gaz naturel vers d'autres sources d'énergie, Gazifère n'est pas en mesure de fournir le volume en m³ rattaché à chaque type de conversion.

Conversion du gaz naturel vers l'électricité :

	Résidentiel		Commercial et institutionnel	
2007	48	n/d* m ³	4	n/d* m ³
2008 au 18 septembre	40	n/d* m ³	1	n/d* m ³

Conversion du gaz naturel vers le mazout :

	Résidentiel		Commercial et institutionnel	
2007	1	n/d* m ³	0	n/d* m ³
2008 au 18 septembre	0	n/d* m ³	0	n/d* m ³

c) *Gazifère Inc.* considère-t-elle que les conversions sont à 100 % du mazout vers le gaz naturel ou qu'une certaine proportion des conversions (spécifier laquelle) passe de l'électricité vers le gaz naturel ?

Réponse 19 c) :

Non, les conversions ne sont pas à 100 % du mazout vers le gaz naturel. Voici la distribution des types de conversion par secteur, selon les définitions mentionnées à la réponse 19 b) :

Distribution des types de conversions :

Secteur résidentiel	2007		2008 (au 18 septembre)	
	Électricité vers le gaz naturel	11	10,6 %	4
Mazout vers le gaz naturel	90	87,3 %	90	93,8 %
Propane vers le gaz naturel	2	1,9 %	2	2 %
Total	103		96	

Secteur commercial	2007		2008 (au 18 septembre)	
	Électricité vers le gaz naturel	2	66,7 %	1
Mazout vers le gaz naturel	1	33,3 %	5	55,6 %
Propane vers le gaz naturel	0	0	3	33,3 %
Total	3		9	

d) Quelles sont les démarches de *Gazifère inc.* quant à la substitution d'énergies plus polluantes vers le gaz naturel dans les secteurs CII ? (Le CII représente environ 60 % des volumes de substitution dans le CASEP de Gaz Métro - voir R-3662-2008 Phase 2, GM-10, Doc. 9, page 3). Veuillez fournir les données de conversion du gaz naturel et vers le gaz naturel dans ces secteurs et spécifier dans quelle mesure l'autre source d'énergie y est le mazout.

Réponse 19 d) :

Afin de cibler les efforts de Gazifère dans le secteur CII, deux principales démarches ont été entreprises.

Dans un premier temps, nous avons contacté la Ville de Gatineau et fait la demande de la liste des bâtiments municipaux chauffant au mazout. De ces édifices, quatre étaient sur le réseau gazier de Gazifère. Dès que la nouvelle Politique environnementale de la Ville de Gatineau sera approuvée, des rencontres avec les chargés de projets sont prévues.

Gazifère a également demandé à la Ville de lui fournir une représentation cartographique des 5 secteurs de la ville, sur laquelle seraient indiqués, par tranche d'âge, les bâtiments commerciaux et institutionnels chauffants au mazout. Gazifère est toujours en attente de ces informations.

Les tableaux ci-dessous fournissent les conversions vers autres sources ainsi que les conversions vers le gaz naturel dans le secteur CII et spécifient dans quelle mesure l'autre source d'énergie est le mazout.

	Du gaz naturel vers une autre source	% vers le mazout
2007	4	0 %
2008 au 18 septembre	1	0 %

	D'une autre source vers le gaz naturel	% du mazout
2007	3	33,3 %
2008 au 18 septembre	9	55,6 %

e) Veuillez déposer les résultats des sondages tel que demandé par la Régie dans sa décision du dossier R-3637-2007, Décision D-2007-130, page 35, section 8.5.

Réponse 19 e) :

Tel que mentionné à la pièce GI-17, document 6, page 1 de 2, en septembre et octobre 2007, Gazifère a distribué une lettre promotionnelle à 2 200 résidences sur le réseau, mais non branchées, invitant les propriétaires à convertir leur appareil de chauffage au mazout pour un appareil à gaz naturel. Cette lettre comprenait également une partie « sondage » visant à mieux connaître les besoins en matière d'énergie de cette clientèle ciblée et à mesurer le potentiel de conversion résidentielle pour Gazifère.

Le taux de réponse à la partie sondage de cette lettre promotionnelle n'a été que de 0,8 %, soit un taux de réponse trop bas pour être représentatif de la clientèle ciblée et nous permettre d'estimer le potentiel de conversion. Conséquemment, les résultats de ce sondage n'ont pas été utilisés, ni conservés.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-20

Référence :

GAZIFÈRE INC., Dossier R-3665-2008, Phase 2, Pièce B-11, GI-19, Document 1, *Pre-filed Evidence of Jackie Collier - 2009 Rate Case*, page 2, Réponse à la question 5.

Demande :

a) Pourquoi *Gazifère Inc.* choisit-elle la présente cause tarifaire pour augmenter la partie fixe de ses tarifs ?

a) **Why is *Gazifère Inc.* choosing this rate case to increase the fixed portion of its rates?**

Réponse 20 a):

As outlined at G1-19, document 1, page 2, A.5, Gazifère has not increased its monthly fixed charges since 1998 for Rate 1 and 2 and even longer with the large volume rates. In conjunction with reviewing the appropriateness of removing the seasonal differential in Gazifère's rates, the Company also reviewed the level of fixed cost recovery from fixed charges. The intent of increasing the level of fixed charges is to maintain a level of fixed cost recovery at approximately the same level from 2007 and 2008. This is further discussed in response to the question 13.1 from the Régie at Exhibit GI-21, document 1.